

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.CollectionBoite_007-2-chem | \[Curation\]](#) Item [Lallemand. Des pertes séminales involontaires, I 1836 \[photocopie\]](#)

Lallemand. Des pertes séminales involontaires, I 1836 [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb007_f0111

SourceBoite_007-2-chem | [Curation]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lallemand, François](#)

Références bibliographiques[Lallemand, Des pertes séminales involontaires](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30723135n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lallemand, François (1790-01-26 -- 1790-01-26)

TITRE Des pertes séminales involontaires

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836/1842

EDITEUR Paris : Béchét jeune , 1836-1842

tête : un domestique passait la nuit à son chevet, avec ordre de le réveiller s'il changeait de position. En se levant, il se mettait sur la peau une cotte de mailles du poids de vingt-deux livres, semblable à celles que portaient les anciens chevaliers, avec cette seule différence qu'elle n'avait pas de manches ; elle était armée inférieurement d'un bassin d'argent, destiné à recevoir les organes génitaux, et pourvue de quatre ouvertures, deux pour les bras et deux pour les cuisses. Cette cotte de mailles était fendue en avant pour laisser passer le corps : après quoi l'ouverture était fermée par le moyen d'une forte chaîne passant dans des œillets comme un lacet ; un cadenas était ensuite engagé dans le dernier anneau de cette chaîne : après l'avoir fermé, le domestique en prenait la clef et ne devait la lui remettre sous aucun prétexte. Garanties par le bassin d'argent, les parties génitales étaient complètement séquestrées ; une petite ouverture existait seulement à la partie inférieure, pour l'écoulement des urines. Par surcroît de précaution le malade avait fait souder en dedans quatre pointes d'aiguilles, sur la ligne médiane, afin de s'opposer directement à toute érection.

Il avait travaillé long-temps, pour porter successivement cet appareil au point de ne lui permettre aucune infraction ; et, depuis neuf ou dix ans, il n'avait pas osé y renoncer, malgré les inflammations fréquentes que les frottemens de ce bassin avaient déterminées dans les testicules, les cordons et les parties voisines. Plusieurs fois, il avait limé son cadenas, dont il eût rougi de demander la clef, et souvent il frappait, comme un furieux, sur l'appareil qui s'opposait à ses brutalités. Malgré toutes

ces précautions, l'état physique et moral était des plus déplorables, ce qui m'a fait penser qu'il existait des pollutions diurnes. Mais comment en acquérir la preuve ? Comment entreprendre un traitement sans suspendre le moyen de répression ?

On peut juger maintenant si j'avais raison d'insister sur des détails qui ont peut-être paru puérils au premier abord.

Je dois faire remarquer que, dans tous les cas dont je viens de parler, il s'agissait d'enfans de cinq à six ans, huit ans tout au plus, qui n'ont donné des signes de puberté que plusieurs années plus tard, et qui n'ont été initiés *directement* par personne. C'est donc spontanément que les idées sexuelles se sont développées chez eux, plusieurs années avant l'évolution des organes génitaux.

Je montrerai plus tard que la même précocité s'observe aussi chez un grand nombre d'enfans de l'autre sexe : pour le moment, je me contenterai de rappeler une observation du Dr Parent-du-Chatelet (1), remarquable sous plusieurs rapports. Il s'agit d'une petite fille qui, *depuis l'âge de 4 ans*, se livrait habituellement aux plus grands dérèglemens, avec des petits garçons *de 10 à 12 ans*. Elle avait cependant été élevée par son aïeule, *femme respectable et pleine de religion*. Je supprime ici les détails qui ont été constatés par une enquête juridique. J'ai seulement voulu montrer que cette petite fille était dans

(1) *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, tom. VII, 1^{re} partie, 1832, pag. 173.



